



Le Président change, Les Ministres changent, L'exclusion du transport fluvial va-t-elle persister !

Le 17 Mai 2012 (voir Cap à l'Amont N° 105), Madame Nicole BRICK et Mr Frédéric CUVILLIERS étaient nommés Ministres en charge de nos problèmes. Le jour même, Le Syndicat La Glissoire leur envoyait un courrier pour demander à ce qu'une date soit fixée pour une audience afin de leur exposer les réalités de notre profession et savoir quelles étaient leurs intentions en direction du transport fluvial.

Sans aucune réponse de leur part, nous nous sommes autorisé à envoyer le 31 Mai un Courrier par Mail au Chef de cabinet transports pour demander un Rendez-vous téléphonique et voir avec lui les conditions d'une audience rapide.

Toujours sans réponse, nous avons pris la liberté de refaire encore un courrier envoyé le 4 Juin par E Mail au cabinet de Mr Cuvillier pour demander à ce que notre Ministre donne des instructions précises à la Direction des transports pour travailler à la rédaction d'un Décret imposant REGLEMENTAIREMENT les conditions d'affrètement dans le transport fluvial en remplacement des contrats types (à caractère supplétif). Ces contrats types sont la porte ouverte pour les donneurs d'ordre à ne respecter aucune règle et à abuser au quotidien de leur position dominante en imposant unilatéralement leurs règles et leur prix sans négociation possible.

Toujours sans réponse, nous avons appris la nomination (enfin) d'une conseillère auprès du Ministre chargée du FLUVIAL : Madame OUARTI nous vient de la Communauté urbaine de Dijon où elle était directrice adjointe au chantier du Tramway dijonnais. Formée à Science PO à Aix en Provence, elle a aussi exercé en Ambassade. Nous avons bien évidemment fait parvenir à son secrétariat copie des mails cités précédemment en demandant que soit rapidement fixé un Rendez vous.

Aujourd'hui, nous avons pu avoir au téléphone le chef de cabinet de Mr Cuvillier que nous remercions vivement d'avoir accepté de nous écouter et qui a parfaitement mesuré la réalité de la crise qui frappe notre profession : sa fonction ne l'autorise pas à traiter les problèmes, mais il s'est cependant engagé à transmettre nos préoccupations au Ministre et mettre nos demandes à l'ordre du jour de la réunion de tous les conseillers du ministère qui est programmée demain après midi. Il est convenu que l'on fait un point demain en fin d'après midi.

Il faut toutefois remarquer que le résultat des élections législatives des 10 et 17 juin 2012 peuvent modifier sensiblement la composition du gouvernement voire, si la majorité qui émanait des urnes était à l'opposé du vote présidentiel, mettre à jour une cohabitation, auquel cas on se retrouverait avec une totale modification des cabinets et un retour à la case départ qui ne peut que conduire les Fonctionnaires d'autorité qui assurent la direction des transports à persévérer dans le refus de travailler à la rédaction d'un décret Ministériel.

Notons donc pour le moment la volonté affichée par le chef de Cabinet de traiter le problème de nos demandes urgentes, et Cap à l'Amont reviendra demain vers vous pour dire ce qu'il en est.

Les élections à la CNBA

Une première constatation s'impose : Il y a 13 Sièges à pourvoir pour les moins de 500 tonnes, mais il n'y a que 11 candidats ! Cela montre une faible mobilisation des exploitants de la catégorie. Les électeurs de ce collège n'auront guère le choix, puisque si l'on pousse les choses à l'extrême, même si personne ne votait, tous les candidats seraient élus !

Pour le collège des plus de 500 tonnes, c'est le contraire : il y a 3 sièges à pourvoir et 6 candidats : il y aura donc 3 candidats de ce collège qui seront rejetés et il en manquera deux dans les moins de 500 tonnes.

Si l'on regarde de plus près, le collège qu'il est convenu d'appeler les « Moins de 500 tonnes » est en fait composé de 5 candidats qui exploitent une cale de 700 tonnes et plus (convois Freycinets), et d'un candidat qui est de fait salarié sur un rhodanien de plus de 2000 tonnes.

Que peut-on dire de cette situation ?

L'observateur extérieur conclura que tout cela paraît bien étrange et dénué de sens ! L'observateur batelier lui pensera que l'on est en train de le « mener en bateau » !

Depuis plus de 2 ans, le conseil d'administration de la CNBA (en accord avec La glissoire) avait demandé une modification des statuts de la Chambre pour supprimer toute référence à la notion de tonnage et ne laisser qu'un seul collège d'exploitants. En effet, cette séparation en deux collèges remonte à l'origine des statuts de la Chambre en 1984 : à l'époque les artisans bateliers étaient majoritairement des exploitants de 38 M, les Freycinets. L'idée de réserver un collège de 4 sièges pour les plus de 500 tonnes s'appuyait à l'époque sur la volonté de garantir un minimum de représentation dans le Conseil d'administration de la Chambre aux exploitants de plus gros bateaux qui étaient peu nombreux à l'époque.

Depuis 1984, les choses ont évolué, beaucoup se sont investis dans des bateaux de 700 tonnes, 1000 tonnes et jusqu'à 2000 tonnes et plus, à tel point qu'une étude des tonnages transportés en France par les artisans bateliers laisse apparaître que la part transportée par des exploitants ayant moins de 500 tonnes de cale est de 25% du tonnage total transporté.

Le reste (soit 75 % des tonnages transportés) est réalisé par les exploitations qui disposent de plus de 500 tonnes de cale : dès lors, il apparaît stupide de maintenir des sortes de Clans qui n'apportent rien si ce n'est une forme de ségrégation malsaine et de nature à semer la division dans une profession qui n'a absolument pas besoin de cela.

Le problème, c'est que le Ministère a tellement tergiversé pour travailler sur la réforme des statuts de la CNBA, que nous voici en 2012 avec de nouvelles élections et un manque de candidats.

Quelles conclusions en tirer ?

Le faible nombre de candidatures est révélateur du regard perplexe des bateliers à l'égard de leur chambre professionnelle qui leur coute très cher: il faut hélas convenir que le mode de fonctionnement de la Chambre éloigne les bateliers et multiplie les incompréhensions.

Je garde un souvenir mémorable des propos de Michel DOURLENT, président de la CNBA, pendant la grève d'Avril 2012, qui m'avait dit qu'il considérait qu'il était en priorité le représentant des 38 M et diffusait la rumeur que la grève ne concernait que les gros bateaux. Dans le style diviseur, on peut difficilement faire mieux de la part du représentant élu PAR TOUTE LA PROFESSION ! J'avais été « scotché » par de tels propos stupéfiants...et je suis obligé de penser aujourd'hui que s'il avait vraiment bien représenté les intérêts des Freycinets, il aurait suscité chez eux une véritable envie de le rejoindre dans son action...ce n'est pas le cas, le faible nombre de candidats en est la démonstration.

Sur les 24 élus en 2009, il devient quasi impossible pour le CA de réunir 8 administrateurs pour obtenir le cota permettant de délibérer valablement : 8 élus de 2009 ont démissionné pour dire leur désaccord avec le fonctionnement en place, 8 autres élus traduisent leur désaffection par des absences répétées. Il semblait indispensable d'analyser les raisons de ces abandons pour tenter d'en tirer des enseignements et corriger le tir : rien n'a été fait !

Dans quelques jours, il vous appartiendra d'élire une nouvelle équipe qui sera affaiblie en nombre : les élus auront la lourde responsabilité de créer les conditions pour que la Chambre rassemble tous les bateliers dans une relation de confiance réciproque : cela suppose la transparence, l'information et le débat permanent...cela va supposer que l'équipe en place trouve une homogénéité qui a fait défaut à ce jour. A chacun d'y contribuer.

Jacques Delhay

Candidats du collège des moins de 500 tonnes

- M. Lionel BRIDIERS (Bateaux ALEXIS et ELODIE)
- M. Bruno COSSIAUX (bateau SAN KU KAI)
- M. Olivier DELCOURT (Bateau RALLYE)
- Mme Rogine DOURLENT (Bateaux GAVARNIE et PIC DU JER)
- M. Pierre DUBOURG (bateau BAYCHIMO)
- M. Michaël DURIEUX (bateaux KIM-ANH et DELPHMI)
- M. Joan GAMBIER (bateaux DIANE et DIANE)
- M. Stéphane LHOPITAL (bateau COSMA)
- M. Jean-Marc SAMUEL (Bateau TOURMENTE)
- M. Frédéric SCHUHL (Bateaux ENAID et PANURGE)
- Mme Marilyn VERBEKE (bateau PINZON)

Candidats du collège des plus de 500 tonnes

- M. Jacques DELHAY (bateau ESMERALDA)
- M. André FOUQUIER (bateaux BORNEO et BORA BORA)
- Mme Isabelle HOUCK (bateau STOUPAN)
- M. Franck LELEU (bateaux CALYPSO et INVINCIBLE)
- Mme Myriam LELEU (bateau LA PROUE)
- M. Pascal MALBRUNOT (bateaux JAGUAR et ORCA)

Candidats au titre des compagnons bateliers salariés

- Mme Isabelle DEWINDT (bateau ZEPHYR)
- Mme Christine PETIT (bateau M/S ESMERALDA)